

**PROCES VERBAL DU COMITE DIRECTEUR
Du Samedi 11 Janvier 2025**

L'an deux mille vingt-quatre et le samedi 11 janvier 2025 à 10 heures, Les membres du comité directeur de La Ligue Corse du Sport Automobile se sont réunis, à la L'Université de Corte - Corte

Sont Présents :

Le Président : Mr Daniel BALDASSARI,

Le Trésorier : Mr Christian LECA,

Le Secrétaire général : Mme Stéphanie CACCAVELLI

Mmes Cathy BAILE Valérie ROUSTAND, Mrs José ANDREANI, Jean- André ANTONETTI, Tony AVOLIO, David BERETTI, Pierre BOI, Laurent BATTAGLINI, Jean CAMPANA, Antoine CASANOVA Philippe GIOVANNI, MARSICANO Lucien, Antoine SODINI.

Sont absents excusés : Francois CAMPANA.

Le président constate, d'après la feuille de présence, que les membres présents et représentés permettent à l'assemblée, régulièrement constituée, de valablement délibérer.

Monsieur Daniel BALDASSARI préside la séance en sa qualité de président.

Félicite tous les acteurs de la finale de Nice pour avoir remporté le prix du plus beau stand.

En conformité avec l'ordre du jour, il a été délibéré sur les questions suivantes :

1. Approbation de l'ordre du jour

Ajoute en question divers :

- Les prestations très élevées de l'ASSM30.

- Commission formation.

Tous les membres présents et représentés du comité directeur ont approuvé l'ordre du jour après la modification.

2. Approbation du PV du comité directeur du 29 Juin 2024

Cathy baile demande l'annulation de la prise en charge par la ligue, dans le point 5 les commissions, b)

b) Date de formation des commissaires C.

Cathy Baile suggère d'organiser une formation plus approfondie pour les commissaires C.

Pierre BOI propose une formation au PSL1 qui s'élevé à 10 euros par personne. ~~Le président annonce qu'ils seront pris en charge par la Ligue.~~

Le comité directeur à l'unanimité de ses membres présents et représentés approuve le P.V du comité directeur du 29 Juin 2024 après la modification.

3. Calendrier 2025

M. Philippe Giovanni prend la parole et informe concernant la Costa Serena, il précise qu'Il préfère éviter le mois d'octobre, car cela représenterait 4 nationaux en l'espace de trois mois.

Après discussion, les dates des 9 au 11 mai 2025 ont été proposées.

Le comité directeur ainsi que ses membres présents et représentés approuve à l'unanimité

4. Cotisation Ligue 2025

La cotisation est maintenue à 500 euros par ASA et 250 euros pour l'ASK.

Le comité directeur, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, approuve la cotisation à la ligue.

5. Matériel

Le président informe :
Le Box a été transféré à Tragone.
Thibaut Paccini a présenté sa démission et sera remplacé.

M. Andreani José prend la parole pour annoncer qu'il est contraint de compléter deux ES concernant le panneautage. Après débat, le président informe que la ligue ne peut assumer cette charge financière.

6. Règlement Intérieur de la Ligue

En annexe – celui-ci sera soumis au vote lors de l'assemblée générale en juin.

7. Championnat Corse 2025

En Annexe

La seule modification apportée au règlement du championnat concerne :
« Le licencié devra avoir pris le départ dans au moins un rallye en corse du sud et haute corse »

Pierre BOI fait savoir qu'il a trouvé un partenaire qui propose des bons d'achat GT2I en récompense.

Le comité directeur, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, approuve championnat de Corse 2025.

8. Questions diverses

a) Montée Historique

La FFSA a informé les préfetures de l'obligation d'appliquer la réglementation du décret de 2008, stipulant que toute épreuve sur circuit fermé doit être encadrée par la FFSA, via une ASA.

b) Droit des engagements

Il a été décidé de maintenir un tarif de 550 euros (hors géolocalisation) pour un national et de 380 euros (hors géolocalisation) pour un régional. Le comité directeur, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, approuve les droits des engagements.

c) Commission Communication

Il a été décidé que M. Michel BERNARD serait la personne en charge de la communication entre la ligue et la FFSA.

d) Prestation élevée de L'ASSM30

Après un débat au vu des prestations très élevées de l'ASSM30,
Jean Campana suggère de prendre contact avec l'association pour étudier la possibilité de mettre à disposition, au moins, deux VSR conformes à la réglementation en vigueur, à un coût compétitif. En contrepartie, les ASA s'engageraient à les prendre dans leurs épreuves.

e) Jeanne BOI rejoint la commission de formation en tant qu'adjointe d'Antoine Casanova.

Tous les points ayant été abordés, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13 heures 00.

CLOTURE

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, pour servir et valoir ce que de droit.

Daniel BALDASSARI
Le Président



Stéphanie CACCAVELLI
Secrétaire Générale

